

## Généralités

Cette plaquette d'information concerne les véhicules de série. Pour les petites séries ou les véhicules équipés ultérieurement, celle-ci ne peut servir que d'orientation générale, compte tenu du fait qu'il s'agit de solutions particulières qui ne rentrent pas dans les standards de l'industrie automobile.

Les dangers, généralement rencontrés dans le cas d'un véhicule accidenté ou en feu sont à prendre en compte. De même, pour les règles standards de désincarcération/extraction d'une victime dans un véhicule.

Les véhicules hybrides/électriques peuvent prendre feu plusieurs heures après un accident en raison d'une réaction interne à la batterie. Les services de dépannage et la police doivent prendre ce danger en compte.

Les batteries HT et les pièces qui s'y rapportent ne doivent être transporté que par du personnel compétent sur des moyens de transport ouverts, et stockés en plein air.

# Reconnaissance de la zone d'intervention et identification de la carburation

Prendre connaissance de la fiche d'aide/technique (FAD) relative au véhicule.

La règle AUTO, pour identifier les véhicules à carburation alternative accidentés :

A : Fuite de carburant (Ex : bruit, odeur, brouillard...)

U : Reconnaissance Sous caisse, moteur, coffre (Ex : réservoir de gaz, câbles oranges...)

T : Ouverture de la trappe à carburant (Ex : modes de remplissages alternatifs, trappe supplémentaire...)

O : Reconnaissance de la surface visible (Ex : Soupapes de surpression, marquages, absence de pot d'échappement...)

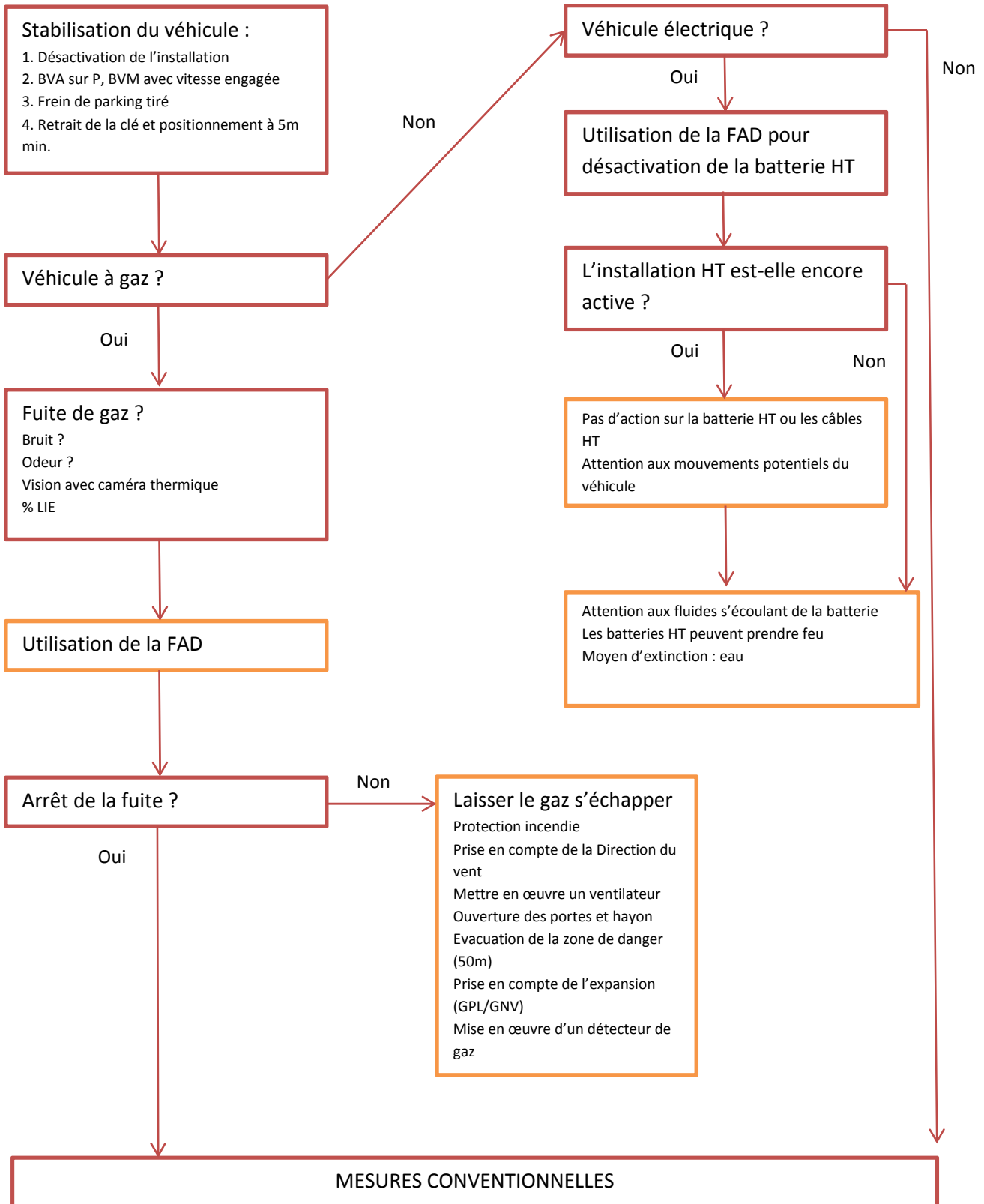
- Reconnaissance des composants éparpillés sur la zone ou endommagés
- Information du personnel sur les dangers identifiés
- Marquage ou délimitation des zones de danger

Cette feuille d'information doit être complétée par :

- Informations sur le véhicule issues de la FAD
- Règles générales d'extraction/désincarcération d'une victime

# Logigramme

## Secours Routier – Carburations alternatives



# Secours Routier

## Véhicules à gaz

### Fuite de gaz :

- Protection Incendie
- Prise en compte de la direction du vent
- Laisser s'échapper le gaz, en prenant en compte l'expansion et le déplacement du gaz (Gpl plus lourd, Gaz nat et Hydrogène plus légers que l'air)
- Souffler le gaz avec un ventilateur
- Ventiler le volume intérieur en brisant les vitres (ouverture de la porte potentiellement électrique),
- Contrôle par détecteur,
- Se protéger des points d'allumage (couper moteur et contact),
- Les flammes d'hydrogènes ne sont pas visibles, utilisation de la caméra thermique,
- Attention aux gaz très froids, risques de brûlure,
- Si possible fermer la vanne manuelle du réservoir.

## Véhicules électriques

### Premières mesures

- Le véhicule peut se déplacer en silence, caler et stabiliser par :
  1. Coupure du contact
  2. Placer la boîte de vitesse automatique sur P, engager une vitesse sur la boîte manuelle,
  3. Tirer le frein à main ou de parking
  4. Retirer la clé de contact et l'éloigner de 5 m au minimum
- Désactiver la batterie HT (Cf. FAD) et protéger contre une réactivation. Le fonctionnement ne peut être identifié par le bruit du fait du moteur électrique. En position P ou N le moteur thermique peut se remettre en fonctionnement.

En cas d'ouverture d'airbag, la batterie est théoriquement désactivée. En complément nous conseillons de la désactiver comme indiqué dans la FAD.

Après un certain temps, le courant demeurant dans le système ne présente plus de danger nécessitant des mesures complémentaires.

### Autres mesures

- Ne pas couper ni manipuler les câbles orange
- Ne pas manipuler les batteries ou éléments, les batteries endommagées peuvent générer un courant ou un fluide corrosif.

Les batteries peuvent être refroidies par un fluide caloporteur qui peut fuir en cas d'accident.

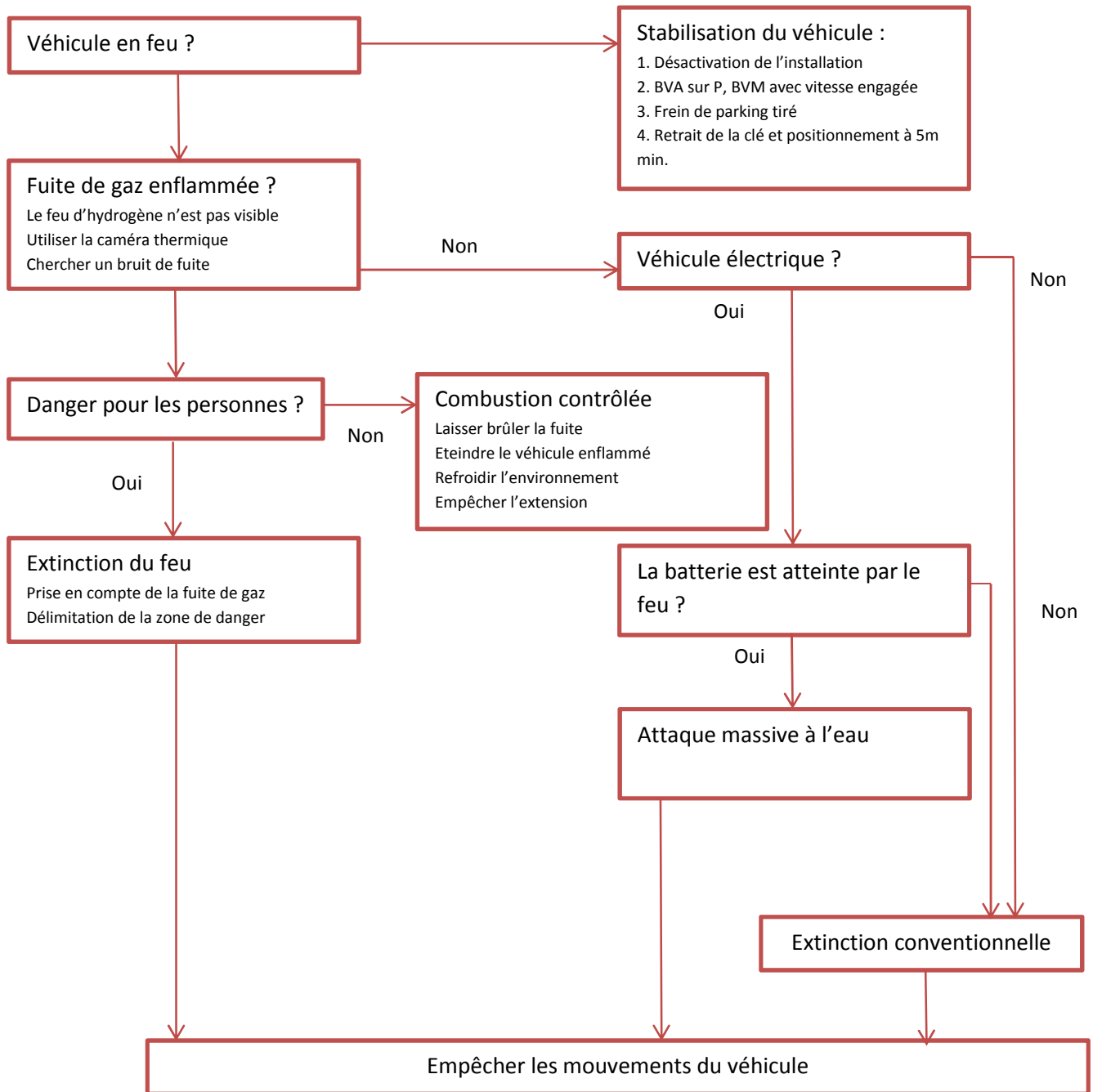
Il est possible que les véhicules accidentés prennent feu tardivement après un accident, les services de dépannage et la police doivent en être informés.

### Cas particulier : Véhicule à l'eau

- L'entrée d'eau dans la batterie ne génère pas de danger. L'entrée d'eau peut générer une électrolyse.
- Si possible, désactiver l'installation HT.

# Logigramme

## Incendie – Carburations alternatives



# Incendie

## Fuite de gaz enflammée

- N'éteindre la fuite qu'en cas de nécessité (sauvetage, propagation...), sinon laisser brûler sous contrôle (refroidir l'environnement),
- Le gaz enflammé peut se reprendre comme l'essence, empêcher la propagation
- Lors d'une exposition intense ponctuelle à la flamme, l'éclatement des réservoirs n'est pas impossible

## Véhicule électrique en feu

- Intensité jusqu'à 1000v (eau : jet bâton – 5m, jet diffusé 1m),
- Attaque massive à l'eau des batteries HT, et refroidissement maintenu après extinction (risque de ré inflammation)
- Il n'est pas impossible qu'une batterie prenne feu ultérieurement, suite à un accident, en raison d'une réaction interne.